

Le 18 février 2015

[Traduction]

Réforme législative

M. Fitch : Dans le rapport intitulé *Propositions de réforme législative au Nouveau-Brunswick*, Don Desserud et Cody Waite ont écrit en 2011 : « Nous proposons de mener les premières consultations auprès des députés. Il est malheureux que nous n'ayons pas pu nous-mêmes effectuer ces consultations. Nous recommandons également une vaste consultation du public. » C'est l'avis de Don Desserud et de Cody Waite, deux experts dans le domaine de la réforme législative.

Je me demande si le premier ministre pourrait expliquer pourquoi il a décidé que ni l'une ni l'autre des recommandations n'était nécessaire. Cela est-il lié au fait qu'il n'approuve pas le rapport? Le premier ministre ne pense-t-il simplement pas que l'avis des gens du Nouveau-Brunswick sur la question est important?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Il est important d'améliorer notre institution démocratique. Il faut toujours se demander s'il est possible d'être plus efficace et équitable, et c'est justement ce que nous voulons faire. Nous voulons avoir des discussions constructives.

[Traduction]

Il est regrettable que nous ne soyons pas en mesure, semble-t-il, d'avoir les discussions et les débats constructifs qui sont nécessaires pour faire progresser notre province et améliorer vraiment la vie des gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce que nous tentons de faire en apportant des modifications au Règlement, et je pense que le spectacle auquel nous avons assisté aujourd'hui montre bien pourquoi nous devons améliorer nos institutions démocratiques et législatives. Il n'est pas constructif que les gens de l'opposition aient qualifié notre démarche de honteuse, d'égoïste — à trois reprises — et d'intéressée et qu'ils aient même dit que nous usions d'intimidation.

Les parlementaires du côté de l'opposition ne sont pas obligés d'approuver ce que nous voulons faire. J'ose toutefois espérer qu'ils pourront appuyer certaines propositions. Nous pouvons en débattre. Nous pouvons discuter et nous pouvons le faire de manière respectueuse. Je crois que tous les parlementaires ont été élus parce qu'ils veulent changer la situation, et cela comprend, bien sûr, les gens de ce côté-ci de l'Assemblée législative.

M. Fitch : Il est assez ironique que le premier ministre prenne la parole pour parler de débats constructifs, alors que son gouvernement a choisi de limiter le débat sur les sujets en question.



Nous sommes revenus plus tôt que d'habitude à l'Assemblée législative, et le gouvernement veut maintenant restreindre le débat. Voilà qui va à l'encontre du débat constructif qu'il convient d'engager dans la province.

Outre le rapport de M. Desserud, il y a aussi un rapport qui a été rédigé en 2004. Aucun de ces rapports qui ont été rédigés par des experts de la réforme législative n'a recommandé le report, au prochain jour de séance, de votes par assis et debout à la Chambre. Je me demande : Le premier ministre fait-il fi des rapports simplement parce qu'il ne croit pas à l'importance de ce genre de démocratie au Nouveau-Brunswick? Cherche-t-il simplement à protéger sa majorité de deux sièges à l'Assemblée législative?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit, notre intention et notre but sont d'améliorer notre institution démocratique. Nous pouvons être plus efficaces. En effet, nous pouvons avoir des discussions et des débats plus constructifs, et c'est ce que nous allons essayer de faire. Malheureusement, il semble que nous n'avons pas l'appui de l'opposition à cet égard.

[Traduction]

Les gens d'en face ne sont pas obligés d'appuyer nos politiques, mais j'aurais cru qu'ils auraient appuyé nos efforts visant à améliorer nos institutions démocratiques.

Encore une fois, je veux demander au chef de l'opposition s'il pense que nous avons été constructifs jusqu'à présent à l'Assemblée législative et si son équipe l'a aussi été. Pendant les déclarations de députés d'une minute chacune, cinq parlementaires du côté de l'opposition ont qualifié notre démarche de honteuse, d'égoïste — à trois reprises —, d'intéressée et d'intimidatrice. Les gens de l'opposition pourraient plutôt parler de leurs idées qui permettraient d'économiser de l'argent et d'assainir nos finances. Ils pourraient discuter de leurs idées sur la façon dont nous pouvons créer ensemble des emplois et aider les familles en difficulté.

M. Fitch : J'ai l'impression que nous avons touché une corde sensible aujourd'hui chez le premier ministre en proposant de fait des idées constructives. Nous avons proposé des idées pour créer des emplois au Nouveau-Brunswick. Les gens du gouvernement ont mis fin au débat à cet égard. Ils ont clos le débat avant Noël. Quand la Chambre a été rappelée avant Noël pour la tenue d'une séance très brève et condensée, les gens du gouvernement ont eu recours à une motion de clôture et ils nous imposent de nouveau la clôture du débat. Quand il est question de débat constructif à la Chambre, je crois que ce côté-ci a placé le débat à un niveau bien supérieur à celui du gouvernement, compte tenu de la clôture avant Noël et de la limitation du présent débat.



Je me demande si le premier ministre pourrait indiquer précisément ce qu'il cherche à accomplir au moyen des motions de clôture. Essaie-t-il simplement de quitter la Chambre le plus vite possible parce qu'il sait que le gouvernement est en difficulté?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je pense que nous pouvons faire mieux et qu'il est possible d'être plus constructifs à notre Assemblée législative et au sein de nos institutions démocratiques.

Le chef de l'opposition parle encore du fait que nous imposons la clôture. Nous parlons des projets de loi en question depuis un certain temps déjà. En fait, nous avons commencé à en parler avant Noël. Les projets de loi ont fait l'objet de débats dans les médias. Ils ont été débattus à l'Assemblée législative. Nous avons communiqué avec les parlementaires du côté de l'opposition pour qu'ils se joignent à nous lors des réunions et discutent de certaines de leurs questions, préoccupations et idées. Ils font acte de présence pendant cinq minutes et commencent à crier, à hurler et à claquer des portes, puis ils disent qu'ils doivent se hâter d'envoyer un communiqué afin de déclarer que la réunion est antidémocratique. Je dois dire que le communiqué a été envoyé cinq minutes après la réunion et qu'il avait été traduit au préalable. Je ne pense pas que cela soit très constructif.

Encore une fois, le chef de l'opposition vient de dire qu'il pense s'élever, tout comme son équipe, au-dessus de la mêlée lorsqu'il est question des débats. Accepte-t-il le fait que, en l'espace de cinq minutes, son équipe qualifie notre démarche de honteuse, d'égoïste — à trois reprises —, d'intéressée et d'intimidatrice?

M. Fitch : Le premier ministre idéalise énormément la situation. Je tiens à lui rappeler que, lors des réunions, nos parlementaires se sont fait dire ceci : Écoutez, nous pouvons discuter des éléments soulevés et de ce que vous voulez, mais nous votons en notre âme et conscience. Voilà ce qui s'est passé lors de la réunion. Je crois mes représentants qui ont assisté à la réunion. Voilà ce qui s'est passé ; le premier ministre devrait donc vérifier auprès de ses gens pour savoir exactement ce qu'il en est ressorti. Encore une fois, l'affront à la démocratie qui a eu lieu pendant les réunions touche maintenant l'Assemblée législative. Voilà vraiment de quoi il retourne.

Le premier ministre veut empêcher le débat, réduire le nombre de périodes de questions et faire en sorte que le travail se déroule le soir quand les médias ou les gens y prêtent moins attention. Il essaie encore de sauver la face. Je vais lui donner un conseil utile. À notre avis, les gens d'en face devraient consulter la population. Pourquoi le premier ministre n'aborde-t-il pas la question pendant la tournée « jetons le blâme sur les gens », dont il reste encore un certain nombre d'arrêts dans la province? La tournée a déjà un budget prévu de 94 000 \$. Pourquoi le premier ministre ne commence-t-il pas à poser des questions...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Je pense qu'il faut corriger ce qu'a dit le chef de l'opposition. En effet, nous avons eu des réunions avec les parlementaires du côté de l'opposition et avec le député du troisième parti représenté ici, à la Chambre. L'équipe qui a rencontré ces parlementaires était bel et bien prête à apporter des changements et à écouter les préoccupations et les idées des autres personnes.

[Traduction]

En fait, après que les membres de l'opposition officielle ont quitté la pièce en claquant la porte, le chef du tiers parti est resté et a discuté avec les gens du gouvernement qui ont assisté à la réunion. Ils se sont en fait entendus sur des modifications éventuelles, ce qui a mené à un amendement.

Encore une fois, je demande au chef de l'opposition, qui, en plus de ne pas dire s'il juge acceptable que notre démarche ait été qualifiée de honteuse, d'égoïste — à trois reprises —, d'intéressée et d'intimidatrice, en rajoute maintenant en disant que nous blâmons les gens du Nouveau-Brunswick... Une autre personne a pris la parole aujourd'hui pour dire que nous essayions de berner les gens du Nouveau-Brunswick. Un tel discours ne nous aide pas à créer des emplois ni à assainir nos finances. Nous nous attendons à mieux de la part de l'opposition.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Il est intéressant que la motion du gouvernement visant à limiter le débat à la Chambre puisse empêcher les idées du chef du tiers parti d'être débattues. Il s'agit là d'enjeux fondamentaux et démocratiques qu'il faut aborder. Par l'intermédiaire de son comité, le premier ministre use de tactiques pour dire à nos parlementaires : Voici la façon de procéder et la façon dont nous allons voter à cet égard ; nous pouvons discuter des éléments soulevés, mais ils n'iront pas plus loin.

À mes yeux, il s'agit d'un affront à la démocratie. La discussion ne devrait pas, selon moi, se dérouler ainsi. Quand le premier ministre a dit qu'il ferait les choses différemment, nous ne savions pas que cela consisterait à faire adopter de force des mesures et à essayer de protéger sa faible majorité à l'Assemblée législative.

Je vais encore une fois demander ceci au premier ministre. Vous avez déjà prévu les dates de la tournée, et les gens sont au courant. Les séances n'ont porté que sur trois questions. Pourquoi ne pas élargir ces questions, compte tenu du temps mis à la disposition durant les séances, et poser une ou deux questions aux gens au sujet de la démocratie? Ensuite, vous pourrez au moins les rayer de votre liste...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition parle de changements fondamentaux. J'aimerais connaître les changements fondamentaux qui sont, selon lui, apportés. S'agit-il du fait qu'il y aura une heure fixe pour la période des questions? Est-ce là un changement fondamental? Nous aurons exactement le même genre de période des questions, mais nous devons simplement veiller à indiquer l'heure exacte de la période des questions aux gens du Nouveau-Brunswick qui veulent y assister dans les tribunes. Le fait de procéder à des votes différés est-il un changement fondamental?

[Original]

C'est quelque chose qui existe dans d'autres provinces, dans d'autres assemblées législatives et dans d'autres parlements. Est-ce le fait que nous voulons avoir plus de débats et de discussions au sein de comités qui est un affront à notre institution démocratique?

[Traduction]

Est-ce le fait que nous voulons que les messages de félicitations et de condoléances soient adressés en fin de séance? S'agit-il là d'un changement fondamental dans notre démocratie? Est-ce le fait que nous espérons que les déclarations de députés porteront sur les circonscriptions que ces derniers représentent, au lieu de qualifier la démarche de l'autre parti de honteuse, d'égoïste — à trois reprises —, d'intéressée et d'intimidatrice? S'agit-il là des changements fondamentaux qui inquiètent l'opposition?

[Original]

M^{me} Dubé : J'ai écouté le premier ministre et je vois qu'il essaie de faire croire aux gens du Nouveau-Brunswick qu'il est vraiment intéressé à moderniser le processus des travaux parlementaires, alors qu'on sait très bien que son gouvernement possède une faible majorité ; en fait, deux sièges de majorité. Je peux vous dire que cela complique les choses quand la Chambre se forme en comité.

Alors, ma question est pour le leader parlementaire. Peut-il finalement admettre à la Chambre que, réellement, le but des changements n'est pas de moderniser — un beau titre dans la plateforme électorale du parti au pouvoir — mais plutôt de protéger la faible majorité qu'a reçue le gouvernement actuel lors des dernières élections, en septembre?

L'hon. M. Gallant : La réponse est la suivante : Oui, nous voulons moderniser le processus à l'Assemblée législative. Nous voulons plus de discussions et de débats au sein de comités. Nous voulons que les gens du Nouveau-Brunswick, les médias et les personnes qui veulent venir à la Chambre pour surveiller les débats et les discussions soient au courant de l'heure exacte à laquelle la période des questions aura lieu chaque jour.

Cela va nous aider à nous obliger à rendre des comptes et va moderniser la façon dont fonctionne l'Assemblée législative. Pour ce qui est des votes différés, c'est quelque chose que



nous voyons dans plusieurs provinces ; c'est quelque chose de très normal que nous voyons un peu partout. De plus, le fait de nous assurer que les messages de félicitations et de condoléances sont à la fin de la journée est sensé pour nous. Les personnes qui arrivent de loin et qui veulent surveiller le débat et les discussions n'ont souvent pas la chance d'être là, étant donné que la période des questions n'est pas à une heure fixe. C'est tout ce que nous voulons faire ; où est le problème?

M^{me} Dubé : Le premier ministre demande où est le problème. En ce qui a trait à son rapport, il dit que ce n'est pas grand-chose : Il veut seulement avoir une heure exacte tous les jours pour ce qui est de la période des questions. On s'entend très bien ici sur le fait qu'on n'a pas de problème par rapport à l'idée d'avoir une heure fixe pour la période des questions. Le vrai problème, c'est de s'assurer qu'on aura des périodes de questions. En effet, ce qui est proposé par le gouvernement actuel va réduire le nombre de jours durant lesquels on va siéger. En effet, tout va se passer en comité, et moins de travaux seront faits à la Chambre. Et c'est ce même premier ministre qui parle de transparence et de collaboration.

Ma question au premier ministre est la suivante : Êtes-vous prêt à établir un horaire de travail à la Chambre et à nous garantir des journées au cours desquelles nous allons siéger? Êtes-vous aussi prêts à nous assurer que nous n'aurons pas moins de périodes de questions et moins de travaux parlementaires ici, à la Chambre? Tout ceci pour que vous soyez transparents, comme vous le dites, et pour que l'opposition puisse faire son travail et poser des questions au gouvernement afin qu'il rende des comptes.

[Traduction]

L'hon. M. Gallant : Je suis très content d'apprendre que les gens d'en face acceptent une heure fixe pour la période des questions. Nous en avons débattu pendant quelques jours. Merci. Il est fantastique d'apprendre une telle nouvelle. Nous aurions pu l'apprendre lors de la réunion à laquelle les gens d'en face n'ont pas voulu rester parce qu'ils voulaient envoyer leur communiqué, qui avait déjà été traduit, disant que nous agissions de façon antidémocratique. Il est regrettable que les gens d'en face n'aient pas été en mesure de reconnaître nos efforts il y a deux ou trois semaines, ou des mois en fait, et de dire : Nous approuvons la mesure, mais certains aspects ne nous plaisent pas ; nous avons des idées dont nous aimerions parler.

Les gens d'en face ont préféré quitter la pièce. Ils n'ont pas voulu discuter avec nous. Ils se présentent maintenant sur le parquet et se servent de l'Assemblée législative et du temps des gens du Nouveau-Brunswick pour qualifier notre démarche de honteuse, d'égoïste — à trois reprises —, d'intéressée et d'intimidatrice. C'est leur façon d'avoir un débat constructif. Voilà qui n'est malheureusement pas du tout constructif. La population du Nouveau-Brunswick s'attend à mieux et mérite mieux de l'opposition, de nous, de l'ensemble des partis politiques et des personnes qui ont été élues. Pour notre part, nous les servirons mieux.



[Original]

M^{me} Dubé : C'est vraiment triste. Le premier ministre s'inquiétait parce qu'on avait publié un communiqué de presse. Je tiens à rappeler aux parlementaires et à tous les gens du Nouveau-Brunswick que, lors de notre première rencontre, 24 heures après avoir été nommés au comité, le gouvernement actuel avait déjà rédigé le rapport. En passant, il y avait aussi un communiqué de presse, mais le rapport avait été rédigé au complet. Les membres de ce comité nous ont dit : C'est comme cela, faites ce que vous voulez ; on est ici sur la demande du premier ministre, et c'est ce que nous voulons mettre de l'avant, donc nous allons voter en faveur du rapport.

On nous a dit : Si vous avez des objections, allez sur le parquet de la Chambre ; vous aurez l'occasion d'en débattre et de proposer des amendements. Nous proposons des amendements et nous avons un débat, mais que font le premier ministre et son gouvernement? Ils mettent fin au débat. Ils veulent encore clore le débat et ne pas continuer à discuter, ce qui est contraire à ce que le premier ministre essaie de faire croire aux gens du Nouveau-Brunswick. Quand allez-vous réellement admettre que vous agissez ainsi parce que vous avez peur de la petite majorité que vous avez à la Chambre?

Je vous regarde, Monsieur le président, et le premier ministre pourra répondre.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Gallant : La version des faits que nous venons d'entendre de la députée du côté de l'opposition ne correspond pas vraiment à ce qui s'est passé. Lors d'une réunion, il a été demandé à l'opposition de se joindre aux gens du gouvernement de ce côté-ci de l'Assemblée législative. Le député de Fredericton-Sud a aussi été invité. Si le message exprimé par les gens du gouvernement signifiait en fait que c'était joué d'avance et qu'aucun changement n'était possible, le député de Fredericton-Sud n'aurait pas proposé un amendement, que nous avons appuyé. Il s'agit d'une idée qu'il a formulée pendant la réunion, car la discussion était productive.

Il est quelque peu regrettable que nous entendions en fait pour la première fois l'opposition dire qu'elle appuie en partie ce que nous proposons, bien qu'elle soit au courant des changements depuis des semaines et des semaines. C'est fort dommage.

[Original]

Je peux vous dire que nous allons travailler très fort à moderniser le processus à l'Assemblée législative. Nous voulons avoir plus de débats et de discussions au sein de comités et nous voulons aider les gens du Nouveau-Brunswick à s'assurer que nous rendons des comptes. Voilà ce que nous permettront de faire les changements proposés.



[Traduction]

Le président : Vous avez posé vos trois questions, Madame la députée.

M. B. Macdonald : Il est dommage que nous ne puissions pas consulter la transcription des réunions du comité en question du fait qu'elles se sont déroulées en secret. Je vous dis que nous avons dit à maintes reprises, aux réunions de ce comité et à l'Assemblée législative, que nous approuvions certains des changements. Je suis toutefois consterné aujourd'hui de constater que le premier ministre ne comprend même pas l'importance de ses propres changements. Il s'agit là de changements fondamentaux. Le premier ministre se trouve obligé de nous demander de quoi il s'agit ; je vais donc lui faire un résumé en trois points.

Premièrement, nous avons des comités. Tous les parlementaires ont le droit fondamental de participer à l'étape de l'étude en comité de tout projet de loi, de proposer des amendements et de voter. Il s'agit d'un élément essentiel qu'il est proposé de changer. Deuxièmement, il y a la possibilité de débattre de toute motion et de procéder immédiatement à sa mise aux voix, ce qui correspond au report de votes. La tenue du vote est donc reportée à un autre jour. Troisièmement, nous avons les déclarations de députés. Les parlementaires peuvent à ce moment-là prendre la parole à l'Assemblée législative sur le sujet de leur choix. Il s'agit d'un aspect essentiel de la liberté de parole.

Maintenant que j'ai présenté au premier ministre les changements fondamentaux, je veux savoir quelles sont ses intentions à cet égard. Tiendra-t-il un débat public ou continuera-t-il de clore le...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Fraser : Il est regrettable que le député d'en face déblatère sur la question, car il a en fait été la toute première personne à sortir en claquant la porte lors de la première réunion. Il a été le tout premier parlementaire à le faire. À la toute première réunion du Comité de la procédure, nous avons l'intention de présenter une proposition et d'en discuter. Nous n'avons pas pu avoir de discussion puisqu'aucun des parlementaires d'en face siégeant au comité ne voulait y prendre part. Les gens d'en face ont plutôt choisi de partir en claquant la porte. Lors de la seconde réunion, la même chose s'est produite.

Heureusement, le député de Fredericton-Sud, le chef du Parti vert, est resté, et nous avons eu une discussion fructueuse avec lui. Nous avons examiné l'une après l'autre les règles et nous sommes parvenus à des changements constructifs de celles-ci. Nous avons proposé un amendement, dont nous prévoyons la mise aux voix, en raison de la discussion fructueuse que nous avons eue avec le député du Parti vert.

Il est très clair que les gens d'en face veulent simplement faire de la politcaillerie dans le présent dossier, comme c'est le cas pour tout autre dossier dont la Chambre est saisie.



M. B. Macdonald : Il est dommage que le premier ministre ait cessé de répondre aux questions à cet égard. Il doit savoir qu'il fait fausse route.

Comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas consulter la transcription des réunions du comité parce qu'elles se sont déroulées en secret, mais j'ai un certain nombre d'amendements, soit sept amendements, que l'opposition est prête à présenter. Par exemple, nous proposons un amendement visant à améliorer davantage la transparence pendant la période des questions, un amendement relatif à la liberté des parlementaires de discuter des gens de leur circonscription, un amendement visant à améliorer l'étude des projets de loi en comité, un amendement visant à empêcher le report de votes à un autre jour et un amendement relatif à la tenue de votes par assis et debout en comité. De plus, un amendement vise à arrêter la pratique consistant à réduire les parlementaires au silence en passant outre à l'étude en Comité plénier, qui est un droit essentiel de tous les parlementaires. Enfin, un amendement a été proposé pour conserver les déclarations de députés afin de garantir la liberté de parole à la Chambre.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à participer au débat, mais nous n'en avons pas l'occasion. Quand le premier ministre élargira-t-il le débat sur la motion afin d'avoir une discussion complètement transparente, ouverte et publique au sujet des changements fondamentaux en question?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : D'abord, pourquoi les gens de l'opposition n'ont-ils pas soulevé les points de désaccord pendant les réunions qu'ils ont eues avec le comité? Il est regrettable qu'ils doivent se donner en spectacle à l'Assemblée législative.

Ensuite, les gens de l'opposition proposent au fond des amendements qui vont à l'encontre de toutes nos propositions. Il est un peu exagéré d'affirmer que les gens de l'opposition s'efforcent d'être constructifs. Il est malheureux que nous n'ayons pas pu avoir de véritable débat. Nous étions certainement disposés à négocier et à faire des compromis. Nous l'avons démontré en travaillant de concert avec le député de Fredericton-Sud.

En ce qui concerne l'un des amendements, le fait de dire que la proposition relative aux déclarations de députés que nous énonçons est antidémocratique... Voilà comment fonctionne l'appareil parlementaire. Le député d'en face juge-t-il l'appareil parlementaire antidémocratique?

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle à l'ordre la députée d'Edmundston—Madawaska-Centre.

L'hon. M. Gallant : Je pense sincèrement qu'il est important de rehausser le niveau des débats. Nous devons discuter de questions importantes. Nous devons faire croître l'économie et créer



des emplois. Nous devons assainir nos finances. Il est regrettable de fanfaronner sur des mesures qui nous aideront à avoir un débat constructif, et nous nous attendons à mieux de la part de l'opposition.

M. B. Macdonald : Je peux vous dire qu'il ne fait aucun doute que les emplois et l'économie sont essentiels pour l'avenir de la province, mais il n'y a rien de plus fondamental que de débattre à l'Assemblée législative des droits des gens à user de la liberté de parole et à avoir un droit de regard sur l'utilisation qui est faite des fonds publics.

Nous entendons constamment parler des réunions du comité dont il n'y a aucune transcription, car elles sont tenues en secret. L'opposition a soulevé la question à l'Assemblée législative pour que la discussion soit publique.

J'ai en mains le rapport de 66 pages rédigé par Don Desserud et Cody Waite. Savez-vous quoi? Savez-vous ce que dit le rapport? Il dit en un mot, en un verbe, de « consulter ». Voilà ce que dit le rapport. Aucune consultation n'a été menée. Nombreux sont les professeurs de sciences politiques dans la province qui devraient être consultés pendant le processus.

Voici ce que j'aimerais savoir : Maintenant que le premier ministre comprend la nature fondamentale du projet de loi et les raisons de son importance considérable pour ce qui est des droits des gens du Nouveau-Brunswick, que fera-t-il pour consulter la population du Nouveau-Brunswick? Quand rendra-t-il la discussion publique et veillera-t-il à consulter les gens, non seulement les personnes qui siègent ici, mais aussi la population du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Pour répondre au député d'en face, nous avons rendu publique la discussion il y a deux ou trois semaines en fait. Nous l'avons rendue publique. Nous débattons. Nous discutons. Encore une fois, je pense qu'il est regrettable que les gens d'en face se concentrent sur une mesure qui, je crois, nous aidera à moderniser l'Assemblée législative. La mesure nous aidera à être plus efficaces. Elle nous aidera à avoir plus de débats et de discussions. À mon avis, nous pouvons mieux faire en ce qui concerne nos institutions démocratiques, et c'est aussi ce que croient toutes les personnes du Nouveau-Brunswick. Cela sera-t-il parfait? Non. Nous serons certainement toujours ouverts à l'idée d'améliorer nos institutions démocratiques.

Nous voulons respecter les principes permettant d'avoir un bon débat et une bonne discussion. Nous voulons veiller à la responsabilisation et à la transparence. Voilà ce qui a orienté l'élaboration de la politique et des changements proposés. Le tout continuera d'orienter et d'influencer la façon dont nous pouvons améliorer nos institutions démocratiques.

Entre-temps, nous tâcherons de créer des emplois. Nous tâcherons de faire croître l'économie. Nous tâcherons d'assainir nos finances. Il est regrettable que le dernier gouvernement n'ait pas réussi à cet égard.

Le président : Le temps est écoulé.



Prêts étudiants

M. Higgs : Je ne pense pas que ce ne soit jamais arrivé que nous ayons tous convenu de travailler ensemble pour améliorer la province. Il est essentiel de tenir compte des vraies idées. Le fait de gouverner différemment, c'est plus qu'une approche tournée vers le passé. C'est plus que l'élimination de mesures actuelles et plus que... Il s'agit de s'appuyer sur le succès pour réussir davantage.

Il a été question hier du retrait de la contribution parentale du processus de calcul des prêts étudiants, mesure qui a fait partie de la plateforme du gouvernement. Cette mesure a été considérée comme l'abandon de la décision du gouvernement précédent. Rien n'indique pourtant que cette décision ait eu une incidence sur les inscriptions scolaires. En revanche, elle donne lieu à une surveillance parentale. Les étudiants ne sortent donc pas surendettés de l'université en raison d'un accès facilité à l'argent. C'est plus qu'une simple question de dette pour la province. Il s'agit de la dette pour chaque personne dans la province. Il s'agit d'éduquer nos jeunes à être responsables et de disposer de moyens de contrôle le permettant.

J'aimerais demander à la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ceci : Quel plan a été établi pour que nos étudiants puissent se développer, apprendre et devenir responsables à l'avenir?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Notre gouvernement s'est engagé à rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable, et c'est ce à quoi nous travaillons actuellement. Nous passons présentement en revue plusieurs programmes de Services financiers pour étudiants et nous étudions plus particulièrement la question de l'élimination de la contribution parentale. Nous sommes en train d'examiner les différentes options à notre disposition et nous aurons des réponses à proposer très bientôt.

[Traduction]

Reddition de comptes

M. Higgs : La réduction de l'endettement par la gratuité scolaire ou les prêts sans intérêts n'a jamais été démontrée, contrairement à sa réduction par la responsabilisation et la reddition de comptes.

Cela m'amène à ma question suivante au sujet de la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*. Pourquoi la mesure a-t-elle même été envisagée? Elle visait à contrôler les coûts électoraux qui nuisaient à l'économie de la province, car il s'agissait d'un processus non maîtrisé dans lequel les facteurs économiques ne jouaient aucun rôle. De meilleures décisions pourraient être prises, et le besoin s'est toujours fait sentir d'intervenir à



cet égard au moyen du processus gouvernemental ; néanmoins, il y a toujours eu une raison pour ne pas le faire et aller de l'avant. C'est devenu une question de perspective d'ensemble, soit d'essayer de contrôler notre façon de penser au quotidien en fonction de cette perspective.

L'intérêt personnel ou l'incidence renforcent la conviction personnelle. Bien qu'il soit peut-être symbolique de réduire les salaires... Je conviens que le symbolisme joue un rôle. Nous sommes tous parties prenantes en ce sens et nous devons l'être. Néanmoins, un facteur est aussi à considérer, soit le rôle que joue tout un chacun dans la pérennité de la mesure.

La loi sur la responsabilisation financière et la pénalité administrative tiennent compte d'une telle réalité. Je veux demander au premier ministre : S'assurera-t-il que le tout demeure inchangé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député. Le temps est écoulé.

L'hon. M. Melanson : Je peux comprendre ce dont parle le député d'en face, car cela est tout à fait fondamental pour notre gouvernement. Nous, en tant que gouvernement, et moi, à titre de ministre des Finances, comprenons évidemment qu'il nous faut contenir nos dépenses.

Je sais que le député a travaillé très fort quand il était ministre des Finances, mais, au bout du compte, quand il parle de perspective d'ensemble... Nous examinons aussi la situation dans son ensemble. C'est pourquoi, en tant que gouvernement, nous disons — ce que nous avons répété invariablement — que nous examinons les deux colonnes du bilan. C'est pourquoi nous examinons le tout au titre de la révision stratégique des programmes et échangeons avec les gens du Nouveau-Brunswick sur la façon dont nous pouvons assainir nos finances. Nous nous sommes rendu compte que le gouvernement précédent avait consacré beaucoup d'efforts en vue de maîtriser les dépenses et nous nous engageons aussi à le faire. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte que les gens qui formaient alors le gouvernement n'auraient jamais pu atteindre leurs objectifs en temps voulu pour ce qui est d'équilibrer les comptes. C'est pourquoi nous examinons les deux colonnes du bilan. Nous consultons les gens du Nouveau-Brunswick et nous obtiendrons des résultats.

Le président : Monsieur le député, vos questions, la deuxième et la troisième, sont censées porter sur le même sujet que la première question ; je vous demande donc de vous en tenir à l'éducation postsecondaire.

M. Higgs : Merci, Monsieur le président. Ma question est toutefois directement liée au financement et aux décisions qui font reculer plutôt qu'avancer. La contribution parentale en était un exemple. Le prochain exemple est la loi sur la responsabilisation financière. Un autre exemple est la réforme des régimes de pension, mais tout ce qui compte, c'est d'avancer, d'assainir les finances et de prendre les décisions difficiles nécessaires pour y arriver. Voilà l'idée.



Pensions

J'aimerais poursuivre la discussion sur la réforme des régimes de pension, car il s'agit de décisions difficiles. Il faut rester ferme en ce qui concerne ces décisions et avancer au lieu de reculer. Si nous continuons de reculer, nous n'avancons pas. Nous faisons simplement marche arrière. Nous ne pouvons pas présenter de nouvelles mesures, car nous nous battons pour conserver les mesures antérieures qui marchent bien.

Notre réforme des régimes de pension, comme l'ont signalé des actuaires indépendants, est la mieux cotée en Amérique du Nord, ce qui prouve son efficacité. La réforme est viable et elle fonctionne pour les employés comme pour les contribuables.

Les décisions difficiles ne se résument pas à des paroles. Elles sont justifiées, nécessaires et vouées à évoluer... Les gens en sont conscients.

Je veux savoir si la réforme des régimes de pension, dans sa forme actuelle, demeurera inchangée.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Melanson : Vous avez raison. Diriger, c'est prendre des décisions difficiles. Notre premier ministre a été on ne peut plus clair en ce qui concerne notre gouvernement. Nous prendrons les décisions difficiles que votre gouvernement en tant que tel n'a pas prises.

En ce qui concerne la réforme des régimes de pension, nous avons clairement dit dans notre plateforme, et il en a toujours été ainsi depuis que nous avons le privilège d'être au pouvoir, que nous discuterions avec les retraités et le personnel non syndiqué. Les changements leur ont été imposés, et nous avons engagé des discussions avec eux.

Nous comprenons que des décisions difficiles doivent être prises au chapitre des dépenses dans le bilan de la province. Toutefois, nous devons aussi faire croître l'économie et trouver des recettes supplémentaires de façon à pouvoir augmenter notre capacité financière et investir dans certains besoins stratégiques des gens du Nouveau-Brunswick.

Chasse

M. Savoie : Dans un article publié récemment dans le *Telegraph-Journal*, le gouvernement a annoncé l'annulation de la chasse au dindon sauvage. Quand j'examine le travail que le gouvernement précédent a accompli au cours des quatre dernières années, je constate qu'il y a eu un grand nombre de consultations. Le gouvernement a pris le temps de bien faire les choses. Il avait été convenu de limiter la chasse à une prise maximale de 50 dindons. Nous savons que l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick y était favorable.



Nous savons que le ministre dira, quand son tour viendra de prendre la parole, que des gens ont introduit des dindes domestiques dans les stocks de dindes sauvages. En fait, la mise en oeuvre d'un processus était prévue pour empêcher les gens d'introduire de tels animaux dans le stock sauvage.

Voici ma question pour le ministre : Quelles études scientifiques ont été utilisées, si tant est qu'il y en ait eu, pour arriver à la décision que vous avez prise? Merci.

[Original]

L'hon. M. Landry : J'ai déjà répondu à cette question, peut-être pas à la Chambre, mais en réponse à des questions des journalistes. J'ai dit que nous n'allions pas éliminer indéfiniment la chasse à la dinde sauvage. J'ai dit que, cette année, il n'y aurait pas de chasse à la dinde sauvage au printemps.

J'ai consulté les biologistes du ministère ; nous ne savons même pas dans quelles conditions se trouveront les dindes sauvages au printemps, notamment quel sera le nombre de celles qui seront toujours là après l'hiver. C'est ce que nous avons besoin de savoir. Nous savons que ces animaux ont de la difficulté à vivre pendant l'hiver. Ce que nous voulons connaître, c'est le nombre de dindes sauvages restant à la fin de l'hiver. Sur la base de cette information, nous prendrons des décisions au cours de l'année prochaine.

